Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 8970738
Centre d'intérêt : 770

Martel, Gilles.

La révision du programme en sciences humaines au collégial : principales étapes du processus de révision et analyse documentaire / Gilles Martel.
-- [Sherbrooke] : Performa, 1989.
73 f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s) : Performa (Projet)

Descripteur(s) : Développement de programmes • Elaboration de programmes • Sciences humaines • Sciences sociales • Historique • Revue de la documentation • Collégial (Ordre d'enseignement)

L'auteur présente les principaux documents qui ont jalonné les étapes du processus de révision du programme de sciences humaines au collégial. Les documents sont groupés en fonction des six étapes suivantes : 1. lancement du projet de révision (1978); 2. phase de recherche (1978-1982) où sont traitées les questions de structure des programmes et de formation fondamentale; 3. phase d'organisation des étapes d'orientation (1982-1984), phase caractérisée par la planification des étapes subséquentes et la réflexion sur l'organisation et les objectifs du programme; 4. phase de consultation à la base (1984-1985); 5. phase de proposition d'orientation et de consultation des collèges et universités (1985-1988); 6. phase de révision des cours (1988- ).

Type de document : d
Notice(s) connexe(s) : 8970531

8970738

# LA REVISION DU PROGRAMME EN SCIENCES HUMAINES AU COLLEGIAL: PRINCIPALES ETAPES DU PROCESSUS DE REVISION ET ANALYSE DOCUMENTAIRE

JUIN 1989

GILLES MARTEL

PERFORMA, UNIVERSITE DE SHERBROOKE

## TABLE DES MATIERES


LANCEMENT DU PROJET DE REVISION (1978)..... 1

I - PHASE DE RECHERCHE (1978-1982)..... 7

II - PHASE D'ORGANISATION DES ETAPES D'ORIENTATION (1982-1984)..... 28

III - PHASE DE CONSULTATION A LA BASE (1984-1985)..... 39

IV - PHASE DE PROPOSITION D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION DES COLLEGES ET UNIVERSITES (1985-1988)..... 47

V - PHASE DE REVISION DES COURS (1988...)..... 65

# LA REVISION DU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES AU COLLEGIAL: PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE RÉVISION ET ANALYSE DOCUMENTAIRE.

## LANCEMENT DU PROJET DE RÉVISION:

1978: LES COLLEGES DU QUEBEC: UNE NOUVELLE ETAPE. **Projet du gouvernement à l'endroit des cegep. (Livre blanc). Québec: Ministère de l'éducation**, 185 p.

Dans ce "Livre Blanc" sur les cégep, le ministère de l'éducation, après avoir émis son "rapport d'étape" sur les collèges, énonce ensuite les "principes d'un renouveau" dans ce secteur, et, dans une troisième partie, annonce les "moyens concrets de la nouvelle étape". Le premier de ces moyens est une modification de "certains éléments du régime pédagogique actuel des collèges" (p. 101). Les "programmes" sont un de ces éléments que le ministère entend modifier. Le document définit un "programme" comme un "ensemble cohérent d'activités d'enseignement par lesquelles on cherche à atteindre certains objectifs de formation" (p. 105). Les éléments constituants d'un programme sont donc: des "objectifs", des "contenus", des "méthodes", des "moyens", des "ressources didactiques" et la "certification" (ibid.). À l'intérieur d'un programme, on trouve des "cours". Le document propose que, désormais, les cours soient mesurés selon le "système de "crédits"". Un crédit comprendra "45 périodes consacrées par l'étudiant à

des activités de formation (enseignement théorique, enseignement pratique, travail personnel)" (p. 106). Le document limite la tâche de l'étudiant à "45 heures de travail par semaine" (p. 117).

Autre modification: dans la liste des "cours communs obligatoires" le ministère ajoute deux cours de deux crédits chacun: "civilisation québécoise" et "économie du Québec" pour un total de 22 2/3 crédits (p. 108). Mais voyons quels sont les contenus et les objectifs modifiés que le ministère entend fixer à ces "cours communs obligatoires":

- Cours de philosophie/humanité: (4 cours de 2 cr. chacun)
  - * contenu: "les grandes conceptions de l'homme et les principaux systèmes de valeurs", "histoire de la pensée" et "grands systèmes philosophiques, notamment de ceux qui font partie de la tradition occidentale".
  - * objectif: qu'il ne soit imposé à l'étudiant "aucune idéologie en absolu", mais qu'on lui permette la fréquentation de plusieurs systèmes différents (p. 109).

- Cours de langue et littérature: ( 4 cours de 2 cr. chacun)
  - * contenu: "réexamen en profondeur",
  - * objectif: "plus concrets, qui prolongeront, au niveau collégial, les dispositions qui auront déjà été prises au secondaire" ( p. 109).

- Cours de civilisation québécoise: (1 cours de 2 cr.)

  * contenu: "poursuivre et approfondir la réflexion amorcée au secondaire, sur les origines, la culture et les institutions de la nation québécoise";

  * objectif: au "plan individuel": connaissance de soi; au "plan collectif" sentiment d'appartenance (p 110).

- Cours d'économie du Québec: (1 cours de 2 cr.)

  * contenu: familiarisation avec les "principaux outils d'analyse" économique;

  * objectif: "mieux comprendre les institutions économiques du Québec, saisir leurs traits spécifiques et connaître les rapports qu'elles entretiennent avec les économies voisines et avec le monde" (p 111).

- Cours d'éducation physique: (1 cours de 2 cr.).

  Aucune précision sur ce cours.

Après ces propositions de modifications dans le champ des "cours communs obligatoires", le "Livre Blanc" aborde carrément le champ des "programmes", soit "préuniversitaires" soit "professionnels". Ici, le document donne un coup de barre vigoureux. L'objectif majeur vise à déterminer dans chaque programme "un ensemble cohérent de cours en vue d'unifier la formation et d'éviter les dangers d'une polyvalence qui aboutirait à un écartèlement de l'esprit" (p. 111) (les soulignés sont de

moi). Finis les menus à la carte. "Les concentrations préuniversitaires comporteront donc toutes un bloc de cours obligatoires (24 crédits, au lieu du nombre actuel qui varie selon les concentrations)" (p. 112), ces cours obligatoires seront déterminés par le ministre. De plus, le contenu de chaque concentration devra correspondre à "un type de programme universitaire... favorisant ainsi l'acquisition d'un savoir commun detype fondamental" (p.112). Ainsi donc les "concentrations préuniversitaires"constitueront des préparations immédiates à des programmes universitaires précis, mais s'en tiendront à une formation "de type fondamental". En conséquence, le D.E.C. portera "mention" d'une concentration particulière. Mais il sera aussi possible d'obtenir un D.E.C. général sans "mention" pour ceux qui poursuivent des "objectifs sans concordance avec les programmes universitaires" (p. 112).

Dans le bloc de cours ministériels obligatoires de concentration (24 crédits), le "Livre Blanc" proposait encore l'introduction d'un bloc de "cours à option, choisis par le collège en fonction des ressources, des goûts des étudiants et des besoins du milieu: 8 crédits dans le cas des 'concentrations' et environ 10 dans le cas des 'spécialisations'" (p. 113). Enfin, le bloc de cours "complémentaires" passerait de 8 à 4 crédits (p. 114). Tous les cours de "concentrations préuniversitaires" y compris ceux de "lettres" et de "sciences humaines" auraient donc le même nombre de crédits, soit 32, contrairement à la situation prévalente où les concentrations de "sciences pures et appliquées" comportaient 32 crédits alors que celles de "lettres" et de "sciences humaines" n'en comportaient que 24 ou 26. Aucune raison valable ne justifiait cette disparité, affirme le document (p. 113-114).

Enfin, le document conclut cette section, en proposant, "dans la perspective d'une formation fondamentale" que tous les étudiants "dont la concentration ou la spécialité ne comporte pas de mathématiques [...] incluent dans leur programme au moins deux crédits en mathématiques" (p. 114-115). Le "Livre Blanc" présente cette proposition comme une exigence. Par ailleurs, il "invitera" les étudiants inscrits à des programmes qui comptent déjà des mathématiques à inclure dans leurs cours complémentaires 2 crédits en arts ou, à tout le moins, à s'adonner à des activités artistiques au collège" (p. 115).

Voici, dans un tableau synoptique, la comparaison entre le régime prévalent en 1978 et le régime proposé par le "Livre Blanc" (cf. tableau suivant).

En résumé donc, ce projet de révision entend mettre davantage l'accent sur une orientation préuniversitaire, en spécialisant le D.E.C. dans des champs de disciplines universitaires spécifiques, mais en fournissant un savoir disciplinaire de "type fondamental". De plus, le gouvernement entend "éliminer ces inégalités" entre, d'une part, les programmes de "lettres" et "sciences humaines", et, d'autre part, ceux de "sciences pures et appliquées". Enfin, il se propose de mieux articuler la formation générale ("cours communs obligatoires") par rapport à la formation secondaire.

# PROGRAMME PREUNIVERSITAIRE SELON LE REGIME ACTUEL ET SELON LE REGIME PROPOSE

## REGIME ACTUEL

1. Cours obligatoires:

| | |
|---|---|
| 4 cours de langue et de littérature | 8 crédits |
| 4 cours de philosophie et d'humanités | 8 crédits |
| 4 cours d'éducation physique | 2 2/3 crédits |
| | 18 2/3 crédits |

2. COURS DE CONCENTRATION:

12 cours (de durée variable) dans 3 ou 4 disciplines (Sciences, 32 cr.; Lettres, 24 cr.; Sciences humaines, 24 ou 28 cr.) — 24 à 32 crédits

Maths, Philo., Sciences religieuses; informatique sont acceptées dans toutes les concentrations

Pour respecter le maximum de 4 disciplines, des regroupements ont lieu, par exemple, Sociologie et Anthropologie, Sciences politiques et économiques, Géologie et Physique; etc.

3. Quatre (4) cours complémentaires — 8 crédits

TOTAL — 50 2/3 à 58 2/3 crédits

## REGIME PROPOSE

1. Cours obligatoires

| | |
|---|---|
| 4 cours de langue et littérature | 8 crédits |
| 4 cours de philosophie et d'humanités | 8 crédits |
| 1 cours de civilisation québécoise | 2 crédits |
| 1 cours d'économie du Québec | 2 crédits |
| 4 cours d'éducation physique | 2 2/3 crédits |
| | 22 2/3 crédits |

2. COURS DE CONCENTRATION:

a) bloc de cours obligatoires — 24 crédits

b) bloc de cours à option — 8 crédits

3. Deux (2) cours complémentaires — 4 crédits

TOTAL — 58 2/3 crédits

## 3- PHASE DE RECHERCHE (1978-1988):

### 1978-1981: "COMPTES RENDUS DES DOUZE (12) RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES SCIENCES HUMAINES"

Ce groupe de travail "consultatif" était composé des onze (11) coordonnateurs en sciences humaines et de quelques professionnels du "service des programmes de la D.G.E.C."

Dans le prolongement de la visée du Livre Blanc, la "tâche essentielle du comité" fut définie ainsi: "élaborer les principes d'organisation et de développement des sciences humaines dans les programmes d'études au collégial" ("compte rendu de la première réunion", p. 3).

En plus de scruter la nature même et les objectifs pédagogiques des sciences humaines au collégial, ainsi que leur articulation aux programmes universitaires existants, le groupe de travail s'attaqua, dès les premières réunions, à l'étude de la fuyante notion de "formation FONDAMENTALE" qu'on ne distingua pas tout d'abord de la notion de "formation GÉNÉRALE", utilisée dans le Rapport Parent. Pour préciser cette notion, on se référa aussi au "rapport Harvard sur le programme des études de base (core curriculum)" qui détermine ainsi les objectifs visés de cette formation générale, soit de développer...

- "la clarté de la pensée,
- le sens critique,

- l'ouverture d'esprit,

- le sens moral,

- la compétence dans un domaine" ("compte rendu de la 2ième réunion", pp 5-6).

En corollaire, on aborda aussi le problème de l'équilibre entre formation GÉNÉRALE et SPÉCIALISÉE. On mit l'accent sur le fait que "l'enseignement préuniversitaire et professionnel devra être clairement défini comme une période de spécialisation" (idem,p. 10). On suggéra que le "bloc de cours obligatoires de la concentration", tel que proposé par le Livre Blanc, soit constitué d'un "tronc commun" et de "branches particulières". Un bloc de cours à option (au choix des institutions) compléterait ces cours de concentration, auquel s'ajouterait les "cours complémentaires" ("Rapport d'étape", p.6).

Utilisant la distinction proposée par le Rapport Nadeau entre "formation générale" (propre au primaire et au secondaire) et "formation fondamentale" (propre au niveau collégial), on proposa que les cours communs obligatoires (langue, litterature, philo., etc.) poursuivraient l'objectif de la "formation GÉNÉRALE" commencée au primaire et au secondaire et que les cours de concentration assureraient la "formation FONDAMENTALE", spécifique au niveau collégial ("compte rendu de la 6ième réunion", p.3).

Voici comment le groupe se représentait alors la "STRUCTURE D'UN PROGRAMME PRÉ-UNIVERSITAIRE EN SCIENCES DE L'HOMME". (voir l'annexe A du document "CONSIDÉRATIONS SUR LA FORMATION PRÉ-UNIVERSITAIRE")

STRUCTURE D'UN PROGRAMME PRE-UNIVERSITAIRE
EN SCIENCES DE L'HOMME

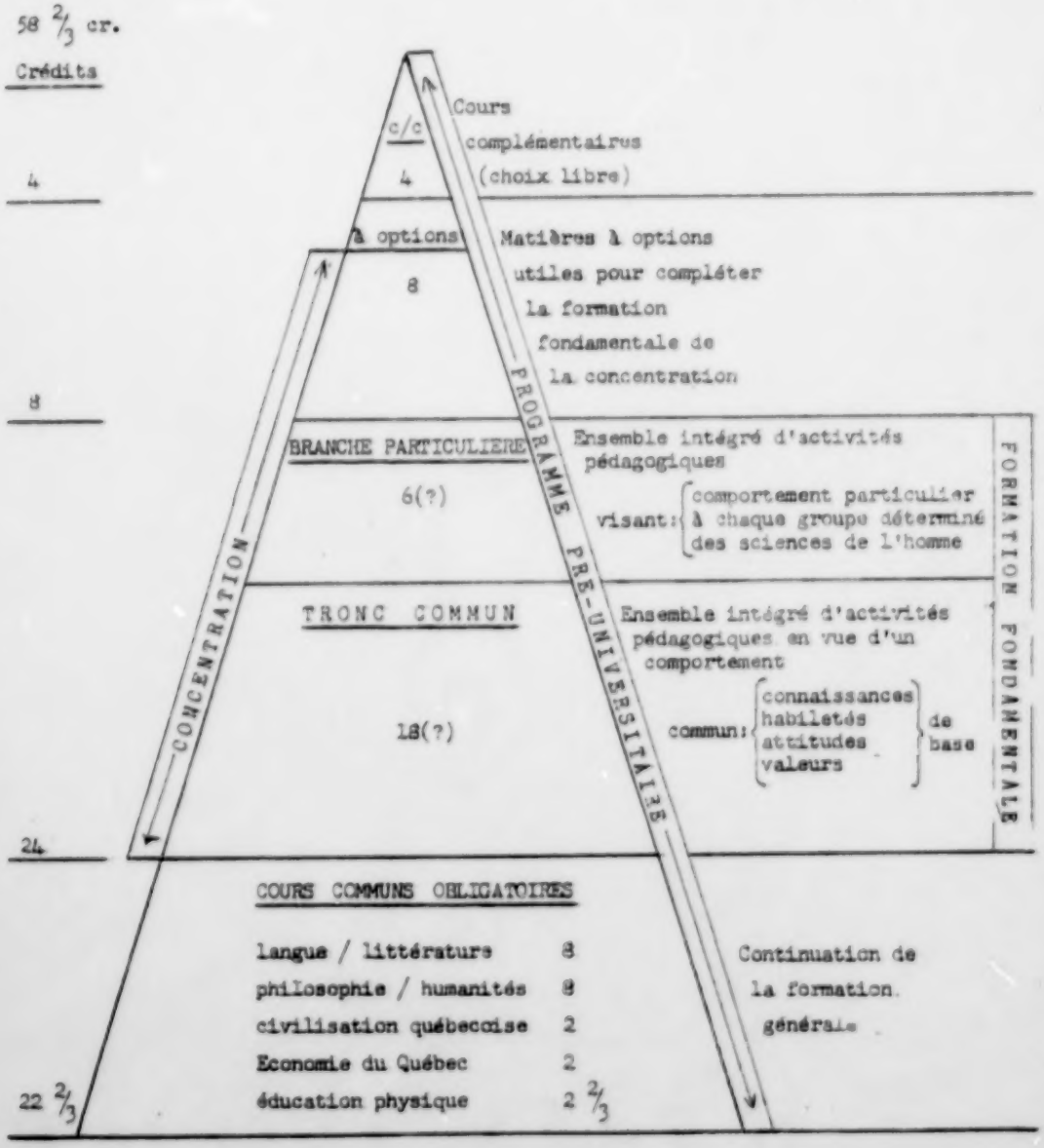

Au cours de la quatrième réunion, on avait proposeé de changer la dénomination de "sciences humaines" pour celle de "sciences de l'homme", telle qu'utilisée par le Livre Blanc, alléguant que "toutes les sciences [étaient] 'humaines', en ce sens qu'elles ont été créées, définies et organisées par l'homme". ("Compte rendu de la 4ième réunion", p.3)

En plus de l'étude théorique sur les sciences de l'homme et de l'étude du dossier sur la formation fondamentale, le groupe de travail aborda aussi l'étude du "vécu des collèges en matière de sciences de l'homme et de lettres, ainsi que l'analyse comparative des programmes universitaires" en sciences de l'homme. ("Compte rendu de la 10ième réunion", p. 2). M. Léo Huppé fut chargé de réaliser une enquête sur le "vécu des collèges". En fait, le chercheur limita son enquête aux "Pratiques et attentes du palier directionnel en matière de programme en sciences de l'homme et en lettres". Insatisfait de la limite "uniquement administrative et bureaucratique" ("Compte rendu de la 11ième réunion", p.8) de cette étude, le groupe proposa de lancer une nouvelle enquête portant spécifiquement, cette fois, sur le "vécu des étudiants"(ibid., pp. 15-16). A la douzième et dernière réunion du groupe de travail (6 mars 1981), "M. Jacques Ouellet indique que la finalité du questionnaire envisagé [sur le vécu des étudiants] devrait être de savoir ce que les anciens étudiants en sciences humaines au collégial estiment avoir retiré de la concentration des Sciences de l'homme dans laquelle ils étaient inscrits". ("Compte rendu de la 12ième réunion", p.4).

A la lecture de ce résumé, le bilan du "groupe de travail" peut nous apparaître assez maigre. Cependant, une analyse détaillée des documents préparés pour ce comité et analysés par lui nous montre que la matière était abondante et sa qualité fort riche.

Enfin, à ce stade, il importait surtout de scruter les concepts de base (nature et méthode des sciences de l'homme) et de bien comprendre quels étaient les choix pédagogiques possibles (équilibre entre formation générale, formation fondamentale et formation spécialisée).

Attardons-nous sur quelques-uns de ces documents.

**1979, 8 février**: C. de Callières, Yves, "**Document provisoire de réflexion sur les quatre premières réunions du groupe de travail des sciences humaines, tenues les 3 et 17 novembre 1978, 8 décembre 1978 et 19 janvier 1979**", 20 p.

Ce document fait le bilan des grandes discussions de fond qui se sont déroulées au cours de ces rencontres: anciennes et nouvelles valeurs en éducation, notion d'humanisme moderne, distinctions entre formation générale, spécialisée et fondamentale; implications de ces notions sur le contenu et la structure du programme.

**1979, 2 mars**: C. de Callières, Yves, "**Concentration en sciences de l'homme. Rapport d'étape**". **Service des programmes**, 9 p.

Ce document décrit le travail réalisé, les résultats obtenus et le travail à faire.

**1979, 7 mars: C. de Callières, Yves, "Essai de synthèse de quatre documents sur les sciences de l'homme présentés par messieurs Pierre Corbeil, Michel Laflamme, Gérard Loriot et Pierre Pellerin", 12 p.**

On trouve, entre autres, dans ce document les "Principes directeurs de la concentration en sciences de l'homme", principes généraux, pédagogiques et tactiques.

**1979, 14 mars: C. de Callières, Yves, "Considérations sur la formation préuniversitaire", 2 p.**

Ce document rappelle les options prises par le groupe de travail sur l'objectif de "formation fondamentale" et sur ses implications au niveau du programme: un bloc de cours obligatoires de concentration composé d'un "tronc commun" (18 crédits/unités) et de "branches particulières" (6 cr./u.); à côté de ce bloc de cours obligatoires, il y aura un bloc de cours optionnels (8 cr./u.); on trouve aussi un bloc de cours communs obligatoires (22 2/3 cr./u.) et un bloc de cours complémentaires (4 cr./u.).

**1979, juin: C. de CALLIERES, Yves, "ÉTUDE SUR LES SCIENCES DE L'HOMME" 71 p.**

Le contenu de cette étude, faite par le secrétaire exécutif du "groupe de travail", est de nature nettement philosophique et épistémologique. Il porte sur les origines, la nature, la méthodologie, les objectifs et les limites des sciences de l'homme. L'auteur, après avoir affirmé que les sciences de l'homme sont une branche des sciences de la

nature et qu'elles emploient, chaque fois que cela est possible, les mêmes méthodes scientifiques classiques que les sciences de la matière et de la nature, insiste ensuite sur le fait que ces sciences de l'homme "ne disposent que de moyens d'explication inférieurs (surtout dans la mesure et l'expérimentation)" (p. 38) et qu'elles se heurtent à l'"indéterminisme" dû à la libre volonté de l'homme.

Voici enfin, quel jugement porte l'auteur sur la "valeur théorique", "pratique" et "morale" (pp. 50-54) des sciences de l'homme:

- valeur THÉORIQUE: même si elles sont inférieures aux sciences physique et de la nature dans "l'observation scientifique des faits" (manque d'objectivité et manque de précision dans la mesure quantitative), elles leur sont supérieures dans la "capacité de compréhension des faits" (pp. 50-51);

- valeur PRATIQUE: même si leur "actif" présent est "limité", elles ont un "avenir de grand développement et de grande efficacité" pour permettre "la prise en charge lucide de l'homme par lui-même" (pp. 51-52);

- valeur MORALE: même si elles peuvent être mises "au service des manipulations de l'homme", elles aideront l'humanité, l'auteur en est convaincu, à se "diriger vers un monde plus humain".

On analysera plus loin comment cette conception des sciences humaines, qui semble avoir eu une bonne audience dans le groupe de travail, s'est traduite dans le choix et l'élaboration des deux cours obligatoires de concentration en "méthodologie" et en "méthodes mathématiques".

**1979-1980: C. de CALLIERES, Yves, "LA FORMATION FONDAMENTALE", (dossier), 266 p.**

Dans ce dossier, l'auteur analyse le contenu de la notion de "FORMATION FONDAMENTALE" dans chacun des documents suivants: le "rapport Tremblay" (1962), le "rapport Parent" (1963), le "Document d'éducation no 3", intitulé "L'enseignement collégial et les collèges d'enseignement général et professionnel" (1966), le "règlement no 3 du ministère de l'éducation" (1966), la "résolution du Conseil supérieur de l'éducation de juillet 1966", le "rapport du COPEPP" (février 1966), le "rapport Roquet" (1970), le rapport "Le collège" du Conseil supérieur de l'éducation (1975), le "rapport GTX" (25 octobre 1975), le Livre Blanc "Les collèges du Québec: nouvelle étape. Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP" (1978).

Dès les débuts, on a voulu faire de cette notion de "formation fondamentale" le concept-clé du projet de revision du programme de concentration en sciences de l'homme. C'est par elle que l'on a voulu donner à la formation collégiale sa spécificité éducative propre; grâce à elle, on espérait pouvoir trouver la juste répartition entre formation générale et spécialisation; enfin, c'est grâce à elle que l'on espérait pouvoir préciser la fonction proprement PRÉUNIVERSITAIRE des programmes collégiaux en sciences humaines. Suivons les aléas de cette notion, telle que résumés, dans l'ordre chronologique, dans ce dossier de M. de Callières.

1- "Le Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, dans son rapport de 1962 (Rapport Tremblay), a étudié les programmes d'études, la pédagogie et la

didactique propres à l'enseignement professionnel dispensé au Québec, à cette époque" (p. B-1). Le rapport n'utilise pas la notion de "formation fondamentale", mais il distingue la formation PROFESSIONNELLE de la formation GÉNÉRALE:

- la formation "professionnelle" "prépare de façon immédiate un étudiant à GAGNER SA VIE dans l'exercice d'une activité de travail", et elle est acquise dans la "PHASE TERMINALE de sa formation scolaire" (p. B-27);

- la formation "générale" est INDÉPENDANTE DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE, et elle est acquise dans la phase initiale de la formation scolaire (p. B-27);

Les BUTS de la formation "générale" sont d'aider l'étudiant à assimiler les "habiletés et valeurs culturelles" de sa société afin de s'y intégrer et ainsi d'assurer "la sauvegarde et l'évolution de cette société" (p. B-26)

Les BUTS de la formation "professionnelle" sont de lui permettre "d'acquérir et de dominer les disciplines particulières propres à [une] profession", mais aussi d'investir dans son activité professionnelle les valeurs culturelles acquises dans sa formation générale antécédente, assurant ainsi le passage du monde scolaire au monde du travail (p. B-27). La formation professionnelle n'est donc pas uniquement technique, mais les deux notions sont nettement distinctes et acquises par des processus pédagogiques différents.

2- En 1963, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement publie son rapport, connu sous le nom de Rapport Parent, du nom de son président. La Commission

suggère entre autres la création d'un niveau d'enseignement intermédiaire entre la fin du secondaire et et le début de l'universitaire, qui serait donné dans des INSTITUTS - qui deviendront les COLLEGES - . On trouvera dans ces collèges deux filières: l'une professionnelle et l'autre préuniversitaire. L'une comme l'autre assureront une bonne formation générale commune en éducation physique, langue maternelle, langue seconde et philosophie. La filière préuniversitaire ne doit pas viser "à commencer la spécialisation, [mais] devra au contraire se hâter de fournir à l'étudiant une initiation sérieuse à des disciplines sur lesquelles il ne reviendra plus par la suite" (p C-11), comme l'histoire et la littérature au futur physicien ou la physique au futur avocat (ibid.). Pour tous, le collège devra permettre aux étudiants d'acquérir "des habiletés fondamentales transférables" (p. C-25), bref de leur fournir une "culture intellectuelle", "une formation morale" et "une préparation équilibrée à la vie" (p. C-26). En somme, transmettre non seulement des savoirs, mais aussi des savoir-faire et surtout des savoir-être.

3- A la fin de 1966, la Direction générale de la planification du ministère de l'éducation publie le "Document d'éducation no 3", intitulé "L'enseignement collégial et les collèges d'enseignement général et professionnel". On y précise que les buts des études collégiales sont premièrement de "parfaire et de confirmer la formation générale de l'étudiant, au moyen de certaines disciplines de synthèse comme les lettres et la philosophie", et, en second lieu, "d'amorcer [dans les concentrations préuniversitaires] ou de compléter [dans les techniques] la formation professionnelle" (p. D-10). On y insiste sur la nécessité d'une formation polyvalente, afin de préparer les étudiants à vivre dans un monde de pluralisme culturel (p. D-16).

Le document propose enfin d'élaborer, dans plusieurs disciplines, trois catégories - ou niveaux de programmes -, destinées aux trois différentes clientèles des collèges: ceux qui poursuivront l'étude de ces disciplines à l'université, ceux qui termineront leur cegep dans une technique utilisant ces disciplines, ceux qui iront à l'université mais dans une discipline différente. En somme, un cours de biologie pour les futurs biochimistes, un autre pour les futures infirmières et un troisième pour les futurs avocats.

4- En 1970, le Comité d'étude des cours communs à tous les étudiants du cegep publie son rapport, connu sous le nom de rapport Roquet. Ce rapport sanctionne "l'idée que la formation générale est donnée essentiellement par les COURS COMMUNS OBLIGATOIRES" (p. E-2). En conséquence le rapport proposait de mettre dans ce bloc non seulement des cours de philosophie, de langue/littérature (maternelle et seconde) et d'éducation physique, mais encore des cours de math./sciences de la nature, de sciences humaines et de technologie, soit au total 19 cours. L'étudiant serait obligé de suivre "un minimum de cours dans chacune [de ces] catégories" (p E-11), mais il serait dispensé de prendre les cours de la catégorie qui correspond à son champ de concentration ou de spécialisation" (p E-12). Chacun de ces cours de formation générale devrait comprendre les éléments suivants:

- "identifier l'objet propre de la discipline ou de la technique concernée;
- décrire sa méthode et en faire une critique;
- amener l'étudiant à faire l'expérience de cette méthode par des travaux de recherche, des expériences de laboratoires, etc.;

- présenter l'histoire du développement de la discipline ou de la technique concernée, décrire sa situation actuelle et laisser entrevoir les perspectives d'avenir" (p. E-14).

En somme, l'option de base de ce rapport était:

- premièrement, de nettement distinguer, au niveau collégial, la formation GÉNÉRALE de la formation SPÉCIALISÉE (professionnelle ou préuniversitaire), en concentrant cette formation GÉNÉRALE dans un bloc spécifique de cours;

- deuxièmement, d'accentuer dans ces cours de formation GÉNÉRALE l'aspect INITIATION MÉTHODOLOGIQUE.

Même si ces propositions ne furent pas retenues intégralement, elles eurent une influence indéniable sur les choix ultimement proposés par la D.G.E.C., comme on le verra plus loin.

3- A la fin de 1975, le Conseil supérieur de l'éducation, publiait un rapport intitulé LE COLLÈGE. Ce rapport avait exigé deux ans de travail, d'enquêtes, de rencontres régionales ainsi que la compilation et l'analyse de près de 350 mémoires.

Ce rapport utilise l'expression de "formation FONDAMENTALE", mais il parle plus volontiers de "formation DE LA PERSONNE", développée par et à travers la "formation PROFESSIONNELLE", au niveau collégial (p. E-19). Et il refuse carrément la distinction entre formation GÉNÉRALE et PROFESSIONNELLE. "Au niveau collégial, déclare-t-il, c'est à travers des études professionnelles ou orientées que la personne se formera, qu'elle acquerra sa formation fondamentale" (p. E-19).

Contrairement à ce que proposait le rapport Roquet, le Conseil affirme vigoureusement "qu'un éventail de disciplines, ou des initiations 'diverses' [cf supra] ou des activités marginales [bloc séparé de cours de formation générale] par rapport à l'orientation de l'étudiant n'éveillent plus d'intérêt profond à un certain moment du développement de la personne" (p. F-24). En conséquence, "c'est à l'intérieur même de la concentration et de l'approfondissement du savoir que s'acquiert, au post-secondaire, la formation fondamentale" (ibid.). Et il explique la qualité FONDAMENTALE de cette formation en ce "qu'elle s'attache, dans l'acquisition du savoir,

- aux FONDEMENTS,
- aux PRINCIPES DIRECTEURS,
- aux CONCEPTS DE BASE,
- à la DÉMARCHE PROPRE DE LA DISCIPLINE" (p. F-25).

Selon le Conseil, il y a deux grands cycles d'études: celui des études GÉNÉRALES OBLIGATOIRES (primaires et secondaires) et celui des ÉTUDES PROFESSIONNELLES LIBRES (collégiales, universitaires et tout le reste de la vie). "La spécificité du premier cycle est la formation GÉNÉRALE de la personne, avec un large éventail de disciplines... qui permettent à l'élève de se découvrir et de découvrir l'univers, de s'exprimer, de connaître, de créer" (p. F-27). La spécificité du second cycle (collégial, universitaire et "toute la vie") est la formation PROFESSIONNELLE, laquelle est FONDAMENTALE au collégial et SPÉCIALISÉE à l'université et dans la vie.

En résumé, retenons les caractéristiques spécifiques de cette formation PROFESSIONNELLE FONDAMENTALE, au niveau collégial:

a) "elle tend à une formation de tout l'être, dans toutes ses dimensions;

b) elle poursuit l'oeuvre formatrice à travers la maîtrise d'UNE technique, d'UNE discipline, d'UN champ du savoir;

c) à travers l'acquisition d'UN savoir elle se préoccupe:

1- de la rigueur de la pensée,

2- du sens critique,

3- de la méthode de travail,

4- de la conscience historique;

d) elle vise à la maîtrise:

1- des principes et de la démarche propre aux disciplines,

2- des concepts de base et des lois qui permettent:

- de saisir l'essentiel d'un savoir,

- de le situer dans une culture;

e) elle se distingue de la formation générale (que vise [le primaire et] le secondaire), en ce sens qu'elle ne s'acquiert plus à travers un large éventail de disciplines, mais dans un champ concentré du savoir" (p. F-45).

En conclusion, le C.S.E. propose une notion nettement différente de la formation "FONDAMENTALE", réalisée dans et par la formation PROFESSIONNELLE et, par conséquent, nettement distincte de la formation GÉNÉRALE, but de l'enseignement primaire et secondaire et pratiquement négligée au collégial.

6- En octobre 1975, la D.G.E.C. présente une étude (rapport GTX) reflétant les opinions de son personnel sur certaines réformes à apporter à l'enseignement collégial. Le document définit les buts de l'éducation tant au plan individuel que collectif. Laissons de côté le plan collectif pour nous en tenir au plan individuel dans lequel se situe la notion de formation fondamentale.

Chez les individus, l'éducation doit "favoriser le développement et l'épanouissement de la personnalité au plan cogni[illegible] [...] sensori-moteur [...] volitif [...]" (p. G-4 & 5); de plus, l'éducation doit "rendre l'individu apte à identifier et à adopter un système personnel de valeurs morales et religieuses", l'amener "à inspirer son comportement d'un esprit de sociabilité et de tolérance", enfin, lui assurer une formation politique et économique (ibid.). Cette conception des buts de l'éducation au niveau collégial conditionne évidemment la notion de "formation fondamentale".

7- A la fin de 1978, le ministère de l'éducation publiait, sous la signature de M. Jacques Yvan Morin, ministre de l'éducation, son livre blanc intitulé LES COLLEGES DU QUEBEC. NOUVELLE ÉTAPE. PROJET DU GOUVERNEMENT A L'ENDROIT DES CEGEP".

Eu égard au concept de FORMATION PÉDAGOGIQUE ce document se situe carrément dans le sillage du document du Conseil supérieur de l'éducation. Il propose, afin d'éviter toute ambiguité sémantique, de préférer l'expression "formation FONDAMENTALE" à l'expression "formation GÉNÉRALE" pour caractériser "essentiellement" les objectifs éducatifs du niveau collégial (p. J-12), tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'exclusivité mais d'accent privilégié (p. J-13).

Cette "formation FONDAMENTALE", tant dans les concentrations préuniversitaires que dans les spécialisations professionnelles, devrait être le lieu de "l'exploration progressive des fondements historiques, sociologiques" et "critiques" des "concepts" et des "techniques de base", "des principaux problèmes et défis" et des "perspectives de développement" (p. 13).

Pour le gouvernement, la "formation FONDAMENTALE" doit favoriser le "développement intégral de la personne" et comprendre, par conséquent, les apprentissages relatifs à toutes les composantes de la personnalité humaine: apprentissages...

1- "D'ordre intellectuel:
   a) maîtrise des langages humains et, au premier chef, de la langue maternelle,
   b) rigueur de pensée,
   c) capacité d'analyse critique,
   d) capacité de synthèse,
   e) créativité,
   f) réflexion sur l'homme et la société.

2- D'ordre affectif et [illegible]
   a) capacité de communiquer,
   b) autonomie personnelle,
   c) sens des responsabilités,
   d) conscience sociale,
   e) développement d'un système de valeurs personnelles.

3- D'ordre physique:

a) hygiène,

b) condition physique,

c) respect du corps. (p. J-12 et J-13).

De cette conception, le document dégage certaines implications concrètes tant au niveau des cours COMMUNS OBLIGATOIRES qu'à celui des cours des CONCENTRATIONS et des SPÉCIALISATIONS et même à celui des cours COMPLÉMENTAIRES

Au niveau des cours COMMUNS OBLIGATOIRES, le ministre maintient la pertinence des cours de "langue/littérature", de "philosophie" et d'"éducation physique", à cause de la persistance du "pluralisme culturel", tout en admettant la nécessité d'une certaine révision. Mais il ajoute qu'au-delà de ce pluralisme culturel, la spécificité et l'unicité de la culture québecoise a aussi ses exigences. C'est pourquoi il propose d'ajouter deux nouveaux cours dans ce bloc: "Civilisation québecoise" et "Économie du Québec".

Au niveau du bloc des cours de CONCENTRATIONS, "l'option pour la formation fondamentale exigera qu'on se déleste encore davantage des préalables universitaires pour initier plutôt l'étudiant aux fondements" (p. J-16).

Dans les cours de SPÉCIALISATIONS, cette même option exigera qu'on se libère "des impasses de l'émiettement et du papillonnage" pour se concentrer sur "un apprentissage des connaissances de base", exigeant "plus de cohérence dans les programmes" et des "contenus moins parcellaires et moins spécialisés.

Au niveau des cours COMPLÉMENTAIRES, le Livre blanc confirme, au moins partiellement, la position du "Document d'éducation no 3", en affirmant que cet éventail de cours doit permettre "d'explorer ou d'approfondir des domaines du savoir moins intimement liés à la spécialisation ou à l'orientation de base" (p. J-17), mais il précise que l'exigence de cohérence demandera "qu'on resserre et qu'on oriente davantage certains choix de matières complémentaires" (ibid.)

En guise de conclusion sur ce dossier de la "formation fondamentale", on peut souligner que de 1962 (rapport Tremblay) à 1978 (livre blanc) la notion de formation GÉNÉRALE et/ou FONDAMENTALE a connu des aléas importants, malheureusement sans arriver à obtenir un réel consensus. D'un document à l'autre, il n'y a pas toujours progrès évident, mais démarche sinueuse et parfois divergente. Enfin, même si on s'entend sur le choix d'une expression, celle de "formation FONDAMENTALE", son contenu reste encore vague, parce que trop général.

**1980, juin: HUPPÉ, Léo, PRATIQUES ET ATTENTES DU PALIER DIRECTIONNEL DES CEGEPS EN MATIERE DE PROGRAMMES EN SCIENCES DE L'HOMME ET EN LETTRES, 93 p.**

L'objectif principal de cette enquête était de déterminer quelles "conceptions de la formation générale et/ou de la formation fondamentale" avaient présidé, au niveau directionnel, à la structuration et au développement des programmes de "sciences de l'homme" et de "lettres" (p. 3).

Étant données les divergences des définitions théoriques de la "formation FONDAMENTALE", il était nécessaire d'examiner comment dans la pratique quotidienne était vécu cette formation, tant au palier institutionnel qu'à celui des étudiants. Mais en fait, l'enquête de Huppé s'en tint au niveau institutionnel.

Globalement, l'enquête révéla "une régression presque absolue de la tendance à la spécialisation de la formation" (p. 26). La majorité des cadres interrogés affirmèrent que leur institution accordait une importance égale à la formation GÉNÉRALE et à la formation SPÉCIALISÉE (ibid.). Relativement à la concentration en sciences humaines, le rapport constate que "de façon générale, les représentants des cegep déplorent la multiplicité des concentrations en sciences de l'homme" (p.48).

Sur la définition même de la formation FONDAMENTALE, disons que "pour les trois quarts des représentants des cegep, la notion de formation fondamentale se distingue de celle de formation générale" (p. 67), mais pour près de la moitié d'entre eux la distinction n'est pas très prononcée (ibid.). 63% d'entre eux "considèrent que la formation fondamentale doit essentiellement viser le développement du savoir-être" plutôt que le savoir-faire axé sur la vie professionnelle (ibid.).

En résumé, les représentants institutionnels considèrent qu'un minimum de disciplines doit être requis pour assurer les savoirs de base d'un programme, mais ils "estiment que l'on doit d'abord mettre l'accent sur la sensibilisation/initiation de l'étudiant à divers champs de réalité et aux significations majeures [savoir-être] que nous livre le savoir en ces domaines" (pp. 78 & 80).

**1981, mai: BRUNET, Odile, sous la direction de Jacques Ouellet, "ANALYSE COMPARATIVE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES EN SCIENCES DE L'HOMME".**

La concentration en sciences de l'homme étant un programme préuniversitaire, il était indispensable de connaître les programmes universitaires auxquels cette concentration devait donner accès. L'analyse porte sur tous les programmes en sciences de l'homme des universités du Québec ainsi que des universités d'Ottawa et de Moncton, programmes en vigueur au cours de l'année scolaire 1979-1980 ou prévus pour l'année 1980-1981.

L'objectif était de décrire les matières obligatoires communes et les structures d'accueil des programmes universitaires en sciences de l'homme. Or l'auteur constate que les matières obligatoires varient, pour un même programme, d'une université à l'autre; que ces matières varient encore d'un programme à un autre, et, enfin, d'un secteur à l'autre. Par ailleurs, certains programmes exigent des préalables alors que d'autres n'en demandent pas.

**1982: Brunet, Odile, "Revue de littérature. Réflexion sur le programme de sciences humaines à l'étranger". Québec: Ministère de l'éducation, D.G.E.C., Service des programmes, 34 p.**

1982, [illegible] Odile, **"Aperçu des perspectives d'emploi pour les [illegible] sciences humaines des cegep. Québec: Ministère de l'éducation, D.G.E.C., Service des programmes**, 16 p.

Cette étude est une compilation des "offres d'emploi" annoncées dans La Presse et Le Soleil, ainsi que des données de "l'inventaire d'emploi" en sciences humaines réalisées par la D.G.E.C. en 1979-1980, emplois exigeant un D.E.C.

**II- PHASE D'ÉLABORATION DES ÉTAPES D'ÉLABORATION (1983-1984):**

C'est dans cette phase qu'on a planifié le calendrier des étapes à réaliser.

**1984: CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉLABORATION, LA RÉVISION ET L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES AU COLLÉGIAL. DOCUMENT 1: PRINCIPES ET ORIENTATIONS. QUÉBEC: M.E.S.S., D.G.E.C., DIRECTION DES AFFAIRES ÉDUCATIVES.** 32 P.

Les premiers travaux d'élaboration de ce "cadre de référence" débutèrent en "1980-1981", un premier texte a été "proposé en 1981-1982 aux coordonnateurs des comités pédagogiques et aux membres de la Commission des Affaires pédagogiques de la Fédération des cegeps". La version définitive, publiée en décembre 1984 "tient compte des avis et des commentaires formulés à l'occasion de cette consultation" (p. 2). Nous analyserons, à la fin de la phase III, le contenu de la version finale de ce document.

**1982, octobre: PROJET D'ORIENTATION DU PROGRAMME PRÉUNIVERSITAIRE EN SCIENCES HUMAINES. (ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE). [document de travail] QUÉBEC: D.G.E.C., SERVICE DES PROGRAMMES.** 93 P.

Ce document comprend trois parties: l'état de la question, des hypothèses d'orientations et une prospective décrivant les étapes subséquentes à réaliser, le tout complété par quatre (4) annexes. C'est cependant "l'état de la question" qui domine largement (52 des 55 pages de texte).

Le document décrit l'objectif principal de la révision du programme de sciences humaines en ces termes: "définir un PROGRAMME QUI PRÉPARE EFFECTIVEMENT L'ÉLÈVE AU CHAMP du savoir que sont les sciences humaines". Les qualités essentielles de ce programme devront être:

- "la cohérence des connaissances et des habiletés",
- "la polyvalence de la formation",
- "l'intégration des apprentissages" (p. 7)

La définition des orientations d'un programme est évidemment sujette à des contingences bien précises, et en premier lieu à celles de la nature même des disciplines. Or dans le domaine des sciences humaines, "il apparaît impossible d'identifier [...] un CORPUS de connaissances (concepts, lois, théories) incontestablement reçues et indépendantes d'un choix de valeurs" (p. 23)

Conséquence pédagogique: "l'accent ne pourra être mis directement sur des connaissances" (ibid.), mais sur des "habiletés" transférables à plusieurs disciplines et sur une ouverture "à des sources de connaissances, à des méthodes formelles et à des cheminements pratiques diversifiés" (p. 24).

Ces HABILETÉS seront:

1- "La capacité de SE SITUER face à des situations complexes où s'articulent des connaissances théoriques et des interventions pratiques, des valeurs et des choix individuels ou collectifs, des conditions concrètes d'action.

2- La capacité de S'ENRICHIR DE CONNAISSANCES issues de disciplines multiples et la capacité de PARTAGER ses connaissances, ses points de vue et ses méthodes au sein d'un travail d'équipe.

3- La capacité de pratiquer des DÉMARCHES MÉTHODOLOGIQUES diverses et d'effectuer une RÉFLEXION CRITIQUE à l'égard de ces méthodes et des connaissances qui en sont issues" (p. 25).

Il y a encore des contingences issues du programme même de sciences humaines au collégial. En premier lieu, le fait que ces disciplines n'ont pas d'antécédents propédeutiques au secondaire, dont le programme "ne couvre pas l'ensemble des disciplines concernées", ni ne développe "des habiletés spécifiques ou professionnelles" dans ce champ, ni ne fournit d'initiation méthodologique rigoureuse (p. 32).

Autre contingence issue du programme: le fait que "l'organisation des programmes de concentration a été confiée à chacun des collèges avec, pour seul encadrement, les règles générales de la concentration énoncées dans le Régime pédagogique" (p. 37).

Résultats:

1- "Le nombre de programmes de sciences humaines varie d'un cegep à l'autre" (p. 38)

2- "Le degré de spécialisation des programmes varie d'un cegep à l'autre et d'un programme à l'autre" (p. 39).

3- "Les grilles de cours peuvent être fermées, plus ou moins fermées, ouvertes, selon les cegep" (p.41).

Pour pallier à ces contingences, il sera nécessaire, d'abord, de "revaloriser la formation en sciences humaines" (p. 47), sans restreindre indûment l'accessibilité du programme; ensuite, d'assurer la qualité de la formation, en la formulant dans des objectifs précis et stimulants; enfin, d'"harmoniser" les divers niveaux de formation" (p. 48): secondaire, collégial et universitaire.

Enfin, d'autres contingences sont dues à certaines limites dans les acquis des élèves: insuffisances des "habiletés relatives à la pensée abstraite", absence d'initiation aux outils méthodologiques, faiblesse en mathématiques et dans l'usage de la langue maternelle (pp. 49-52). "A ces besoins, le programme de sciences humaines devrait chercher à répondre de façon prioritaire" (p. 52).

Dans son HYPOTHESE D'ORIENTATIONS, le document propose "que le programme de la concentration préuniversitaire en sciences humaines s'organise autour de trois exigences qui en forment les orientations majeures" (p. 53). Ces orientations sont en fait des objectifs pédagogiques devant permettre à l'élève de:

1- "Se doter d'une ouverture culturelle et intellectuelle

a) par la fréquentation des principaux champs occupés par les diverses sciences humaines;

b) par la connaissance des principales orientations de pensée privilégiées dans les sciences humaines et de leurs racines historiques.

2- Acquérir une rigueur de pensée dans l'examen des connaissances, des questions et des problèmes qui se posent dans le domaine des sciences humaines. Cette rigueur suppose:

a) la pratique renforcée des habiletés rattachées à la pensée: analyse, généralisation, modes de raisonnement, synthèse;

b) la connaissance des principales méthodes utilisées par les sciences humaines, et à un titre privilégié, de la méthode scientifique;

c) le développement des habiletés relatives à l'expression de la pensée: connaissance et usage des divers langages, et spécialement de la langue maternelle.

3- Se former progressivement une conception intégrée, réfléchie et critique de la portée des sciences humaines

a) par la mise en rapport du savoir acquis et des conditions concrètes de son élaboration et de sa diffusion dans le contexte socio-culturel actuel;

b) par le rattachement de ce savoir aux autres réalités vécues dans notre monde et à leurs enjeux particuliers: technique, économique, etc." (pp. 53-54).

Comme on peut le constater, cette conception de la formation FONDAMENTALE est tellement vaste qu'elle englobe et remplace la notion de formation GÉNÉRALE et même, jusqu'à un certain point la notion de formation PROFESSIONNELLE. Notons, en terminant, que, dans la partie PROSPECTIVE, on prévoyait "l'implantation du programme" pour 1986 (p. 55).

**1983, 29 juin: "ORIENTATIONS DE LA CONCENTRATION EN SCIENCES HUMAINES AU NIVEAU COLLÉGIAL. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL", 39 p.**

Ce groupe de travail comprend non seulement des gens du milieu collégial, mais aussi du milieu universitaire et de la D.G.E.C.. "Le mandat général du groupe consistait à préciser les ORIENTATIONS, les OBJECTIFS et l'ORGANISATION GÉNÉRALE de la concentration en sciences humaines au collégial; il s'agissait également de préciser l'ORIENTATION de chacun des huit cours obligatoires de cette concentration, et, éventuellement, de formuler des SUGGESTIONS concernant les quatre cours à option" (p. 5). Cette mention de huit (8) cours OBLIGATOIRES (i.e. d'État) est étonnante. Dans l'avertissement les auteurs précisent "que le cadre de notre réflexion était fixé, dès l'abord, par la décision annoncée dans le Livre blanc de définir huit cours obligatoires et relativement identiques pour tout le réseau" (p. 3). Or le Livre blanc affirme au contraire que "les CONCENTRATIONS UNIVERSITAIRES comporteront donc toutes un bloc de cours obligatoires (24 crédits [i.e. 12 cours] au lieu du nombre actuel qui varient selon les concentrations)" (p. 111).

D'entrée de jeu, le document affirme que la très grande disparité des "profils de formation en sciences humaines" s'explique facilement: "Historiquement, la mise sur pied de la concentration en sciences humaines a été confiée à chacun des collèges, avec pour seules balises les règles très larges du "Régime pédagogique". De plus, les programmes ont été définis sur le plan local sans que la concertation du réseau soit assurée" (p. 6).

Le document poursuit ensuite, en affirmant que "la mission spécifique du collège est la formation FONDAMENTALE, formation qu'on peut ramener à trois composantes" (p. 8):

1- "Un fonds commun de connaissances et d'habiletés" (p. 8), assuré par le BLOC DES COURS COMMUNS OBLIGATOIRES en philosophie, français, éducation physique, économie et histoire du Québec. Cet élément de la FORMATION FONDAMENTALE correspond donc à ce que le document "Considérations sur la formation préuniversitaire" avait désigné comme "continuation de la formation générale" (annexe A), notion que le Comité d'étude des cours communs à tous les étudiants du cegep avait explicitement sanctionnée (p. E-2 du dossier de Callières sur les sciences humaines).

2- "Une capacité de réflexion personnelle" (p. 8).

3- "La capacité de s'exprimer et de communiquer" (p. 8).

Même si le document ne l'affirme pas, il semblerait que ce troisième élément et au moins une partie du deuxième puissent être atteints par les cours COMMUNS OBLIGATOIRES.

Quant aux objectifs pédagogiques particuliers du BLOC DE COURS DE LA CONCENTRATION, ils sont ainsi formulés:

1- "La formation intellectuelle" (p. 10). Cet objectif correspond aux objectifs généraux du collège ci-haut mentionnés, mais colorés cette fois de la "spécificité et [des] moyens propres" des diverses disciplines" (p. 10).

2- "L'ouverture à diverses dimensions de la culture" (p. 10), permettant à l'étudiant de se situer et de s'orienter dans la société contemporaine.

3- "L'initiation aux méthodes des sciences humaines" (p. 11) tant GÉNÉRALES ("l'art d'utiliser les sources documentaires, de constituer une bibliographie, de formuler une hypothèse, de recueillir et classer des données pertinentes, de dresser un plan, de rédiger un rapport ou une dissertation..." (p. 11)) que SPÉCIFIQUES à chacune des sciences humaines.

4- "Le développement de la responsabilité personnelle" (p. 11), i.e. l'engagement social.

C'est au niveau de la proposition de l'orientation générale de la concentration que ce groupe de travail a innové le plus nettement, et cela sur deux plans. En premier lieu, le groupe proposa un programme thématique, comprenant 6 "thèmes généraux" (p. 14), traités chacun sous l'angle d'une ou de plusieurs disciplines, et, en second lieu, il suggéra une initiation méthodologique, en deux (2) cours, soit "un cours laboratoire et un cours-projet de fin d'études" (p. 14).

Les thèmes proposés étaient les suivants: "La personne et ses rapports avec son milieu"; "La culture ses composantes et son évolution"; "Pouvoirs et organisations sociales"; "Le Québec dans un monde inter-dépendant"; "Les enjeux contemporains: genèse et dimensions"; "Milieux et territoires" (p. 15-19).

Le document spécifie ensuite qu'"il n'est pas question de faire dispenser l'enseignement sur une base mutidisciplinaire" (p. 23), mais il propose que "pour chaque thème, un nombre restreint de disciplines, désignées à l'avance, soient appelées à préparer un contenu de cours" (p. 24).

On verra que la proposition d'un programme thématique ne sera pas retenu, mais celle des deux cours de méthodologie s'imposera... après quelques modifications.

**1984, 29 février: REGLEMENT SUR LE REGIME PEDAGOGIQUE DU COLLEGIAL**

Le premier paragraphe de présentation énumère les différentes étapes par lesquelles ce nouveau règlement est passé depuis son annonce dans le "livre Blanc" en 1978. Le texte proclame ensuite les quatre grands principes à la base de l'ordre de l'enseignement collégial:

1. Une plus grande "souplesse" dans l'accès aux études collégiales: reconnaissance de la "valeur des études professionnelles comme préparation aux études collégiales", "reconnaissances d'équivalence de formation".

2. "La polyvalence comme principe d'organisation des études", même si on maintient l'attribution d'un D.E.C. avec mention de "spécialisation" ou de "concentration", on semble s'éloigner de la suggestion du "Livre Blanc" de faire correspondre chaque concentration à "un type de programme universitaire" (p. 112) pour insister davantage sur la "polyvalence". Le texte cependant, spécifie que les programmes doivent conduire, soit à une "qualification professionnelle élevée" soit à des "programmes universitaires spécifiques", tout en intégrant "les acquis de notre tradition culturelle" et assurant une "solide formation de base". Ces deux dernières affirmations semblent tout de même atténuées par le fait que le nouveau règlement ne retient pas les deux cours proposés par le "Livre Blanc" dans la liste des cours communs obligatoires, axés plus spécifiquement sur cette formation de base: soit "civilisation québécoise" et "économie du Québec".

3. "L'option pour la formation fondamentale" est maintenue: elle consiste à faire acquérir "les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoirs".

4. "La cohérence du réseau collégial" est garantie par le principe des programmes d'Etat et de la diplômation ministérielle; mais pour éviter l'uniformité on permet l'élaboration de "programmes d'établissement" et la délivrance d'attestation d'études.

Voyons maintenant la structure des programmes d'Etat conduisant au D.E.C. Le nouveau règlement maintient la distinction entre les cours "obligatoires", les cours de "concentration" et les cours "complémentaires".

A) Cours obligatoires:

langue et littérature: 8 crédits (appelés unités)

philosophie ou humanités: 6 crédits

éducation physique: 2 2/3 unités

N.B. On a donc refusé d'inclure dans cette section les 2 cours proposés par le "Livre Blanc", "civilisation québécoise" et "économie du Québec".

B) Cours de concentration:

16 à 24 unités déterminées par le ministre

9 à 16 unités choisies par le collège

N.B. Le "Livre Blanc" avait suggéré 24 crédits ministériels obligatoires et 8 crédits optionnels choisis par les collèges. Ce choix d'un jeu de minimum et de maximum par le nouveau règlement va aussi permettre de maintenir la disparité entre programmes de "lettres et sciences humaines" et "sciences pures et appliquées".

C) Cours complémentaires:

6 unités

N.B. Retour à la position d'avant le "Livre Blanc".

En conclusion, le nouveau règlement, s'il tient compte des principaux objectifs du "Livre Blanc" ne va pas aussi loin que lui dans la spécialisation universitaire des concentrations. Il ne manifeste pas non plus une volonté d'éliminer les "inégalités" entre les différents programmes de concentration et il refuse de diversifier davantage les cours obligatoires du bloc général.

## III- PHASE DE CONSULTATION À LA BASE (1984-1985):

En mai 1984 et en octobre-novembre de la même année, on entreprit une "consultation de tous les professeurs de sciences humaines du réseau collégial", grâce à des réunions des comités et sous-comités pédagogiques de chacune des disciplines de sciences humaines". Les 24-25 janvier 1985, les coordonnateurs de sciences humaines tinrent une "réunion conjointe des sous-comités pédagogiques de sciences humaines". En février 1985, ils remirent leur Rapport d'étape.

**1985, février: "RAPPORT D'ÉTAPE DES COORDONNATEURS DE SCIENCES HUMAINES SUR LE PROJET DE REFORME DU PROGRAMME AU COLLÉGIAL", 44 p.**

Ce document comprend 5 parties:

1. "Résumé du rapport-synthèse de la consultation des collèges".
2. "Les orientations mises de l'avant par le groupe des coordonnateurs de sciences humaines".
3. "La rencontre conjointe des sous-comités disciplinaires".
4. "Analyse du vécu".
5. "Objectifs de formation du programme de Sciences humaines"

Résumons brièvement le contenu de chacun de ces chapitres. "La consultation des collèges avait pour objet principal l'examen de trois différentes "approches" susceptibles d'améliorer la formation collégiale en sciences humaines: l'approche

tridimensionnelle (individu, société et monde), l'approche par profils et l'approche "structurante" (p. 1). Soixante-et-onze mémoires ont été colligés. Majoritairement c'est l'approche tridimensionnelle qui a été privilégiée. Les principaux arguments favorables ont été les suivants:

- "présente un degré de faisabilité élevé et une souplesse d'applications";
- "respecte le vécu pédagogique positif existant";
- "respecte l'équilibre actuel des disciplines", etc.

Certains arguments défavorables ont aussi été formulés: certains ne croient pas que cette approche tridimensionnelle apportera plus de "cohérence" ni d'"homogénéité", puisque cette approche est trop proche du statu quo actuel.

La consultation portait encore sur les orientations à privilégier dans cette réforme. Voici les quatre premières: "éviter la surspécialisation en même temps que l'absence d'une initiation disciplinaire sérieuse et l'éparpillement dans un trop grand nombre de disciplines"; "préserver l'approche disciplinaire"; "mettre l'accent sur la formation dite fondamentale", etc. (p. 7).

D'autres choix d'orientations visaient à corriger certaines lacunes du système actuel: la formation de "groupes-classes-stables" et leur "encadrement pédagogique adéquat".

Dans la section de la consultation qui portait sur la structure du programme, ce sont surtout les deux projets de "cours-laboratoire" et de "cours-projet" qui ont suscité le plus d'intérêt.

Notons enfin que plusieurs professeurs craignent les "conséquences que pourrait entraîner la révision de la concentration en termes de tâche et même d'emploi"(p. 11).

A partir des "orientations" privilégiées dans la consultation, les coordonnateurs ont adopté et proposé dix propositions d'orientations:

1. "maximum de 4 cours par discipline";
2. "un minimum de 4 et un maximum de 6 disciplines";
3. "préserver l'approche disciplinaire";
4. "mettre l'accent sur la formation fondamentale", en préciser le concept et "pousser plus loin l'étude des objectifs de formation en sciences humaines";
5. "revaloriser la formation en sciences humaines";
6. "réduire la disparité de la formation d'un étudiant à l'autre et d'un collège à l'autre";
7. "préserver la liberté de choix de l'étudiant";
8. "respecter les acquis positifs du vécu actuel et maintenir le personnel en place";
9. "accorder une place prépondérante, concrète et significative aux orientations et aux objectifs de la concentration dans toutes les étapes du processus de révision";
10. "considérer comme hypothèse de travail le modèle organisateur offert par l'approche tridimensionnelle" (p. 14-15).

Les coordonnateurs ont ensuite présenté ces 10 propositions à une assemblée conjointe des sous-comités pédagogiques de sciences humaines, les 24-25 janvier 1968. "Dans l'ensemble des ateliers, les dix (10) propositions des coordonnateurs ont été acceptées, parfois avec des variantes, et souvent enrichies." (p. 17)

La quatrième partie du document des coordonnateurs analyse le "vécu des collèges en sciences humaines. Elle comprend six sections:

1. "Données et début d'analyse sur la plus ou moins grande uniformité dans le réseau collégial des cours de chaque discipline";
2. "Importance (relative de chacune) des disciplines en Sciences humaines";
3. "Liste des principaux cours de sciences humaines enseignés dans la concentration en Sciences humaines, selon le nombre des inscriptions en 1983";
4. "Sur cent étudiants en Sciences humaines";
5. "Remarques diverses" portant notamment sur la réussite scolaire;
6. "Analyse des bulletins d'étudiants."

Enfin, les coordonnateurs, dans la cinquième partie de leur document, proposent une première formulation des objectifs de formation du programme de sciences humaines:

1. Cette formation s'adresse tant à ceux qui veulent poursuivre une formation universitaire qu'à ceux qui termineront leurs études au niveau cégep;
2. "Les sciences humaines étudient de façon scientifique à travers temps et l'espace, les humains dans leur environnement".

3. "Pour comprendre, expliquer et prévoir les phénomènes individuels et collectifs, l'étudiant(e):

- acquerra des connaissances sur les objets et méthodes des Sc H.;
- développera des habiletés d'observation, d'analyse et de synthèse;
- développera des attitudes d'ouverture, d'objectivité, de sens critique, de responsabilité et d'engagement".

4. Axes de formation:

- "rigueur de pensée";
- "conception intégrée, réfléchie et critique des sciences humaines".

Cette rigueur de pensée requiert:

- "connaissance des assises, des concepts et des principes de base des disciplines";
- "des habiletés rattachées à la pensée scientifique: analyse, généralisation, modes de raisonnement, synthèse, jugement personnel";
- "connaissance des principales méthodes des Sc H.";
- habiletés à "communiquer de façon claire, précise et ordonnée des résultats d'analyse et des conclusions synthétiques".

Cette conception des sciences humaines se fonde sur:

- une "exploration" d'ensemble des sc. h. et sur un "approfondissement" de quelques sciences particulières;
- la mise en rapport de la production et de la diffusion scientifique et de son contexte socioculturel;
- rattachement [illegible]

**1984, décembre:** **CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉLABORATION, LA RÉVISION ET L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES AU COLLÉGIAL. DOCUMENT I: PRINCIPES ET ORIENTATIONS.** Québec: D.G.E.C., Direction des affaires éducatives, (2ième tirage), 32 p.

En décembre 1984, la Direction des affaires éducatives de la D.G.E.C. publiait la version définitive d'un document sur lequel elle travaillait depuis 1980, sur l'élaboration, la révision et l'évaluation des programmes.

Ce document comprend trois (3) chapitres: "La mission de l'enseignement collégial", "Les orientations de l'enseignement collégial", "Les programmes". Par rapport au "Règlement sur le régime pédagogique au collégial", ce "cadre de référence" se situe en dépendance, mais "en même temps, il l'éclaire" (p. 3).

La mission de l'enseignement collégial, décrite au chapitre I, comprend plusieurs éléments:

1- en premier lieu, "répondre à des besoins de formation de la population" (p. 7), soit en préparant à des études universitaires, soit en formant à des "fonctions de travail reconnues de niveau technique" (ibid.);

2- en second lieu, exercer un rôle de "promotion de la collectivité au sein des régions", en identifiant des besoins du milieu et en y proposant des réponses (ibid.).

Cette mission, l'enseignement collégial entend la remplir dans un partage des responsabilités entre le MINISTERE et les COLLEGES. Le MINISTERE "définit les objectifs et les principaux éléments référent au contenu des programmes d'État ainsi que les cours qui

les constituent. En outre, il approuve les programmes d'établissement" (p. 8). "Les collèges sont responsables de la définition détaillée des programmes d'État et de leurs cours ainsi que de l'élaboration des programmes et des cours d'établissement" (ibid.).

Ce partage des responsabilités visait clairement à corriger la très grande disparité "des profils de formation en sciences humaines", constatée par le "groupe de travail", comme on l'a vu plus haut.

Le chapitre II définit les ORIENTATIONS de l'enseignement collégial selon les trois axes suivants: "ACCESSIBILITÉ", "FORMATION FONDAMENTALE" et "ÉDUCATION PERMANENTE" (p. 11).

Attardons-nous un peu sur la définition de la FORMATION FONDAMENTALE. Le document précise d'abord que la FORMATION FONDAMENTALE "est assurée, à des titres divers, par tous les ordres d'enseignement dans le cadre de leur mission particulière" (p. 15). Globalement, elle vise deux objectifs:

1- "le développement intégral de la personne" (ibid.);

2- "l'acquisition des connaissances et des habiletés de base nécessaire à l'exploration ordonnée d'un champ de connaissance ou d'activité" (ibid.).

Au niveau collégial la FORMATION FONDAMENTALE "accorde une place privilégiée" [mais non exclusive] au second objectif (ibid.).

les constituent. En outre, il approuve les programmes d'établissement" (p. 8). "Les collèges sont responsables de la définition détaillée des programmes d'État et de leurs cours ainsi que de l'élaboration des programmes et des cours d'établissement" (ibid.).

Ce partage des responsabilités visait clairement à corriger la très grande disparité "des profils de formation en sciences humaines", constatée par le "groupe de travail", comme on l'a vu plus haut.

Le chapitre II définit les ORIENTATIONS de l'enseignement collégial selon les trois axes suivants: "ACCESSIBILITÉ", "FORMATION FONDAMENTALE" et "ÉDUCATION PERMANENTE" (p. 11).

Attardons-nous un peu sur la définition de la FORMATION FONDAMENTALE. Le document précise d'abord que la FORMATION FONDAMENTALE "est assurée, à des titres divers, par tous les ordres d'enseignement dans le cadre de leur mission particulière" (p. 15). Globalement, elle vise deux objectifs:

1- "le développement intégral de la personne" (ibid.);

2- "l'acquisition des connaissances et des habiletés de base nécessaire à l'exploration ordonnée d'un champ de connaissance ou d'activité" (ibid.).

Au niveau collégial la FORMATION FONDAMENTALE "accorde une place privilégiée" [mais non exclusive] au second objectif (ibid.).

Dans le chapitre III, on définit un PROGRAMME comme "un ensemble intégré de cours ou d'activités qui conduit à l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de la réponse à un besoin identifié. Dans le partage des responsabilités à l'égard des programmes, le MINISTERE "établit le programme" (p. 23); les COLLEGES "contribuent à son élaboration" (ibid.), et ils "déterminent, dans le programme, l'agencement des activités, les méthodes et les modes d'évaluation" (ibid.).

Dans l'évaluation et l'élaboration des programmes, trois critères seront utilisés:

1- la POLYVALENCE, qui sera mesurée en fonction des atteintes des objectifs de la "formation fondamentale" (p. 26), conduisant l'élève par "l'exploration progressive d'un champ de connaissance ou d'activité [à] la maîtrise des éléments de savoir, des habiletés intellectuelles et des techniques propres à ce champ" (ibid.);

2- la PERTINENCE qui sera mesurée par rapport aux besoins "individuels et collectifs" (p. 28);

3- la COHÉRENCE qui sera mesurée en fonction de la "formation fondamentale" et des "objectifs généraux et spécifiques de formation à poursuivre" (p. 31).

Par l'adoption de ce Cadre de référence, la D.G.E.C. se donnait les balises nécessaires pour réaliser une réforme en profondeur des programmes collégiaux. En restreignant un peu plus la liberté d'action des collèges, la D.G.E.C. se donnait les moyens de corriger l'incohérence et la disparité des profils de formation constatées surtout dans les programmes de sciences humaines.

## IV- PHASE DE PRESCRIPTION D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION DES CEGEPS ET UNIVERSITÉS (1985-1988)

1985, novembre: DOCUMENT D'ORIENTATION DE LA CONCENTRATION EN SCIENCES HUMAINES AU COLLÉGIAL, DOCUMENT DE CONSULTATION, Québec: MESST, D.G.E.C., 22 p.

Ce document, produit par la D.G.E.C., est essentiellement un document de consultation. Après le "Livre Blanc" de 1978, le Service des programmes avait réalisé et commandité (de 1978 à 1981), une série d'études et divers documents de réflexion destinés à préciser la problématique esquissée dans le "Livre Blanc" ( p. 2). Après un temps d'arrêt en 1981-82, ce même Service des programmes avait repris l'analyse de la situation et produit un projet d'orientation, en octobre 1982. Un groupe de travail proposa alors une approche dite "thématique" qui fut portée à l'attention du réseau des collèges en 1983-84. Le "Groupe des coordonnateurs provinciaux des disciplines en Sciences humaines" colligea ces avis et commentaires et soumit à la D.G.E.C. (en février 1985) un rapport-synthèse proposant certaines hypothèses d'orientation du programme. La D.G.E.C. a fait sienne les orientations du groupe des coordonnateurs tout en délimitant plus rigoureusement l'espace donné à la formation fondamentale" (p. 2-3).

Les deux notions de base retenues par le présent document pour réorienter le programme sont la notion de programme intégré et celle de cohérence, tant d'un collège à l'autre du réseau que d'un collégien à l'autre et même dans la formation de chacun des collégiens.

Les huit orientations privilégiées sont les suivantes:

1. acquisition d'un savoir commun de type fondamental;
2. formulation d'objectifs généraux de formation appuyés sur un projet pédagogique explicite;
3. plus grande cohérence de formation;
4. prévenir l'éparpillement de l'esprit;
5. éviter les spécialisations prématurées;
6. respecter les acquis du vécu pédagogique des collèges;
7. préserver la liberté de choix;
8. préparer les étudiants à des études universitaires (p. 12).

Les objectifs généraux de formation sont au nombre de 3:

1. acquisiton de la capacité d'"analyser, de comprendre et d'expliquer les phénomènes individuels et collectifs fondamentaux étudiés par les différentes disciplines des Sciences humaines;
2. acquisition de la "rigueur de pensée";
3. acquisition d'une "conception intégrée, réfléchie et critique des Sciences humaines" (p. 12-14).

Du point de vue des principes d'organisation de la concentration, les nouvelles propositions de ce document sont les 5 suivantes:

1. ramener de 400 à 47 le nombre de cours du bloc spécifique - soit 5 cours dans chacune des 9 disciplines suivantes: géogra[illegible] civilisations anciennes, psychologie, sciences des religions, anthropologie, économique,

sciences politiques, sociologie et 2 cours en administration - répartis selon leur centration sur l'une ou l'autre des trois dimensions de l'objet des Sciences humaines: individu, société et monde;

2. obliger l'étudiant à suivre et réussir au moins un cours (i.e.2 unités) dans chacune des trois dimensions;
3. obliger l'étudiant à suivre et réussir au moins un cours (2unités) de méthodologie propre à . une ou l'autre des Sciences humaines: chacune des disciplines devra offrir 1 cours de méthodologie parmi les 5 cours qu'elle proposera.
4. limiter l'étudiant à un maximum de 4 cours (8 unités) à l'intérieur d'une même discipline;
5. obliger l'étudiant à suivre des cours dans un minimum de 4 disciplines du bloc ministériel et un maximum de 6 des disciplines de la concentration (p. 21).

Enfin, le document propose de fixer le poids total de cette concentration des Sciences humaines à 24 unités (12 cours) comparativement à 32 en Sciences de la nature (p. 17), et contrairement à ce que le "Livre Blanc" avait envisagé. Donc retour au statu quo d'avant le "Livre Blanc". Aucune justification n'est apportée pour ce retour en arrière.

En conclusion, il est clair, dans ce document, qu'on s'est efforcé de privilégier l'approche "programme", en précisant les objectifs pédagogiques de ce programme et en délimitant son cadre et sa structure, dans une perspective de formation fondamentale, de cohérence et de pluridisciplinarité (sans en utiliser le terme).

**1986: APPRENDRE POUR DE VRAI. TÉMOIGNAGES SUR LES ENJEUX ET LES CONDITIONS D'UNE FORMATION DE QUALITÉ. RAPPORT DE 1984-1985 SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION.** Québec: C.S.E., 94 p.

Ce rapport porte spécifiquement sur la "condition étudiante, c'est à dire sur les facteurs les plus immédiats qui favorisent ou défavorisent l'apprentissage" (p. 9) et cela de l'école primaire à l'université. La cueillette de données nécessaires à la rédaction de ce rapport s'est faite en quatre étapes:

1- une recherche préliminaire de Suzanne Fontaine, "A LA DÉCOUVERTE DES JEUNES" (C.S.E., déc. 1983), "a permis de synthétiser les conclusions dégagées dans de multiples études récentes sur les principales dimensions de l'univers social, culturel, scolaire et économique des jeunes" (ibid.);

2- "un grand nombre de rencontres, d'observations et de discussions, avec des élèves, des étudiants et des éducateurs, principalement réalisées par la Commission de l'enseignement primaire, par la Commission de l'éducation des adultes du Conseil et par le Comité chargé de préparer le rapport" (ibid);

3- "une journée d'études tenue par le Conseil sur le thème de la condition étudiante" (p. 10);

4- "un ensemble important d'entrevues de groupes d'élèves et d'étudiants" (ibid.), au niveau collégial, qui nous intéresse ici, "le Comité a rencontré "15 groupes d'étudiants de collèges publics" ... "dans des entrevues [semi-dirigées] dépassant fréquemment la durée prévue de 60 à 75 minutes" (ibid.).

Le chapitre trois s'intitule "Apprendre au collège: atouts et obstacles" et la section 3.3.2.2. porte sur les "concentrations liées aux sciences humaines et administratives". Tenons-nous en aux résultats de cette section.

La principale conclusion de l'étude est peu encourageante. Au témoignage des étudiants de ces concentrations "L'image des sciences humaines n'est pas très reluisante chez les étudiants de cegep" (p.49). Certains d'entre eux ont l'impression d'être devenus les "parents pauvres, sinon les 'masses rentables' des institutions" (p. 50).

Au total, le rapport identifie trois types d'étudiants en sciences humaines au collégial, sans toutefois pouvoir les dénombrer:

A) ceux pour qui "les années de sciences humaines au collège restent donc des années d'attente, au mieux un cadre pour préciser [leur] propre orientation" (ibid.).

B) ceux pour qui "les sciences humaines sont un programme d'enseignement général enrichissant, apprécié comme tel, fournissant une culture générale dont on ressent l'importance, en déplorant parfois de n'avoir pas la chance de découvrir plus tôt son importance" (ibid.).

C) ceux pour qui le programme de sciences humaines répond à "des attentes personnelles", "provoque une dynamique de connaissance de soi", dans "une démarche de formation personnellement assumée"(ibid.).

Face à une clientèle aux motivations aussi diversifiées, on peut se demander si la visée d'un objectif de "formation fondamentale" qu'on veut atteindre par un détour de SPÉCIALISATION dans une famille de disciplines est vraiment réaliste. Seuls les étudiants de la catégorie C semblent susceptibles d'être motivés par un tel objectif.

**1986, mars**: AVIS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE, LES PROJETS D'ORIENTATION DES CONCENTRATIONS EN SCIENCES HUMAINES ET EN SCIENCES DE LA NATURE. **Québec: Conseil des Collèges, 49 p**

Dans cet avis, le Conseil exprime ses accords, ses désaccords et ses propositions sur les deux projets d'orientation. On s'en tiendra pour le moment à celui de la concentration en "sciences humaines".

ACCORDS

1. "avec l'introduction (...) d'une approche fondée sur le concept de programme" (p. 10);
2. "sur le maintien de la discipline comme élément de base du programme" (p. 11);
3. avec la problématique nouvelle d'aborder l'étude des réalités humaines "selon trois dimensions particulières qui réfèrent aux niveaux conventionnels d'analyse développées par les différentes sciences humaines". "Il s'agit là d'une problématique nouvelle en ce qui regarde l'organisation des sciences humaines au collégial. Elle en constitue en quelque sorte la pierre d'assise" (p. 23).

DESACCORDS

1. "les objectifs présentés pour chacun des deux programmes sont souvent imprécis, génériques ou démesurément ambitieux (p. 12);
2. désaccord avec le fait que la concentration en sciences humaines ne comporte que 24 unités alors que celle des sciences de la nature en comporte 32. Il faudra "dépasser" cette liste de 24 unités (p. 47).

PROPOSITIONS

1. mieux préciser la "notion de formation de type fondamentale". Dans les documents ministériels, "tantôt il est question de l'acquisition de l'assise des sciences, des principes de base, en somme des fondements des disciplines et des savoir-faire. Tantôt on parle plutôt d'aptitudes à développer, d'habiletés intellectuelles ou professionnelles à acquérir, de comportement à préciser" (p. 14);

2. "pour le Conseil, les trois blocs de cours (communs obligatoires, de concentration et complémentaires) peuvent et doivent se situer dans l'envergure du programme. Tous les cours des trois blocs doivent être intégrés par le biais des objectifs" (p. 15). Mais puisque "ce sont les cours de concentration qui caractérisent chacun des programmes et qui contribuent ainsi avec force à assurer l'identité de l'ordre collégial" (p. 15), il faudrait s'assurer que "la partie ministérielle de la concentration des programmes d'Etat (soit) uniforme pour tous les collèges" (p. 16).

3. que les "préalables universitaires" (cours exigés par certains programmes universitaires) soient intégrés dans le bloc de cours ministériels (p. 27), mais traduits "en objectifs de formation et en éléments de connaissance plutôt qu'en cours préalables" (p. 47);

4. que le bloc de cours ministériel soit "uniforme dans tous les collèges" (p. 27);

5. qu'on examine "l'avantage qu'il y aurait d'inscrire plutôt au programme un cours de méthodologie commun à toutes les disciplines" (p. 29) au lieu d'un cours de méthodologie d'une seule des disciplines;

6. qu'on réexamine l'hypothèse abandonnée de l'instauration d'un cours-projet qui permettrait "l'intégration des connaissances et des apprentissages réalisés dans le cadre de différents enseignements disciplinaires" et qui serait aussi "un outil pédagogique valable en terme d'apport concret, d'expérience pratique" (...) "Un tel cours-projet pourrait se trouver jumelé au cours de méthodologie, ou encore prendre place à la fin du programme, comme projet de fin d'études" (p. 29-30);

7. "Le Conseil est favorable à l'idée de cours d'entrée" (i.e. entrée dans un cheminement normal et séquentiel des apprentissages) (p. 30);

8. afin de favoriser la concrétisation de la multidisciplinarité, qu'il valorise, le Conseil juge nécessaire "l'instauration de mécanismes permanents de concertation et de coordination entre les disciplines" (p. 37);

9. qu'une "attention particulière soit accordée au perfectionnement" des professeurs afin de "favoriser une démarche multidisciplinaire" et de fournir aux professeurs "des habiletés spécifiques sur le plan didactique" pour soutenir leur "difficile travail de définition et de délimitation des objectifs des programmes et des cours" (p. 38);

10. "Selon le Conseil, le succès de l'instauration de l'approche programme passe par la généralisation des groupes homogènes et stables" (p. 39);

11. Le conseil recommande de prendre le temps nécessaire pour présenter des projets de programme qui tiennent compte des exigences du régime pédagogique du collégial, des préalables universitaires reformulés et pour "présenter des objectifs généraux et particuliers plus précis et plus réalistes" (p. 48).

**1986, 2 avril: Avis au ministre de l'enseignement supérieur et de la science sur l'emploi des diplômés en sciences sociales et humaines dans l'entreprise. Conseil de la science et de la technologie**, 72 p.

Certaines des recommandations de ce Conseil intéressent indirectement les diplômés du collégial: diminution du nombre de cours spécialisés, augmentation du nombre de cours de base et de méthodologie (comprenant informatique et méthodes quantitatives); rehausser le niveau du français écrit et de la maîtrise de la langue seconde; pratique de stages industriels.

**1987, 20 août: Avis au ministre de l'éducation et ministre de l'enseignement supérieur et de la science. L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES: UN CAS D'EFFETS DE SYSTEME. Québec: Conseil supérieur de l'éducation, 61 p.**

Seul le chapitre I "La formation en sciences sociales et humaines dans l'enseignement collégial" et une section du chapitre 4 "L'amélioration des programmes d'études au collégial" répondent directement mais partiellement au Document de consultation de la D.G.E.C. de novembre 1985.

Du chapitre I, retenons ces 3 conclusions:

1- "la concentration collégiale de sciences humaines joue un rôle de "soupape" dans le système préuniversitaire" (i.e. seule solution pour certains étudiants qui veulent poursuivre leurs études au-delà du secondaire, mais qui ne peuvent pas satisfaire aux exigences des autres concentrations) (p. 13);

2- le programme de sciences humaines est toujours "en quête de cohérence" et le "profil de cours des étudiants de sciences humaines est donc extrêmement diversifié" (p. 14);

3- "sur le plan des résultats scolaires, les étudiants de sciences humaines ne dominent dans aucune discipline, pas même dans leur discipline de concentration" (p. 17), d'où leur haut taux d'échec et d'abandon.

**1987: BOUDREAULT, Gilles. LA PLACE DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE: ANALYSE STATISTIQUE, 1976-1985. Québec: Conseil supérieur de l'éducation, 67 p.**

Ce dossier a servi au Conseil pour la préparation de son avis. La deuxième partie concerne "Les sciences humaines dans les études pré-universitaires" (pp. 22-31). "Dès la première session, des études collégiales difficiles pour les élèves de sciences humaines". "Les sciences humaines en pénurie d'élèves aux performances reconnues". "Chez les "forts" du secondaire option massive pour les sciences au collégial". "En cours de cegep, progrès des sciences humaines grâce surtout aux performances des filles".

**1987, mai: LA REVISION DE LA CONCENTRATION EN SCIENCES HUMAINES AU COLLEGIAL. LES ORIENTATIONS MINISTERIELLES, 6 p.**

Dans ce document, la D.G.E.C., à la suite de la consultation antérieure lancée par son Document d'orientation de la concentration en sciences humaines au collégial (nov 85), entend proposer les "orientations ministérielles" en vue de la réalisation de la seconde phase des travaux de révision de la concentration en sciences humaines. Cette deuxième phase "s'amorcera avec l'élaboration des cours du bloc ministériel en regard des objectifs du programme" (p. 6).

Résumons d'abord les 7 orientations choisies pour guider la révision de la concentration (à comparer avec les "orientations privilégiées du Document d'orientation...):

1. "Etablir un programme cadre fondé sur l'intégration des connaissances " et appliqué dans tout le réseau";
2. "Concentrer la formation sur les savoirs fondamentaux et la méthodologie propre aux sciences humaines";
3. "Définir les objectifs généraux qui seront poursuivis par l'ensemble des cours de la concentration";
4. "Assurer l'équilibre entre l'approfondissement et l'exploration des connaissances";
5. "Conserver la souplesse requise pour répondre aux besoins personnels des élèves";
6. "Favoriser un cheminement harmonieux dans les apprentissages";
7. "Réviser l'ensemble des cours ... et en réduire le nombre" (p.2).

Ces "orientations ministérielles" diffèrent assez peu de celles du document de consultation antérieur de la D.G.E.C.

Les "objectifs de formation du programme" quant à eux, sont formulés de façon plus brève, plus sobre et même plus sèche que dans le document précédent. Il est vrai que le Conseil des collèges avait critiqué les objectifs présentés antérieurement comme "imprécis, génériques ou démesurément ambitieux" (p. 12).

Voyons cette nouvelle formulation:

1. "développement de la rigueur de pensée";
2. "intégration des apprentissages";
3. "acquisition des concepts fondamentaux et de méthodes propres aux sciences humaines";
4. "acquisition de connaissances de base dans quelques disciplines des Sciences humaines" (p. 3).

Après la formulation de ces objectifs, le document énonce le "principe général d'organisation des études": toute science se définit par son objet et ses méthodes. Si ce principe demeure le même que dans le document antérieur, une nouvelle application en est déduite, soit la nécessité d'une "formation de base en méthodes quantitatives" laquelle tombera "sous la responsabilité partagée des disciplines de sciences humaines et de mathématiques" (p. 3). Veut-on ainsi répondre, au moins partiellement, à la proposition du Conseil des collèges jugeant nécessaire "l'instauration de mécanismes permanents de concertation et de coordination entre les disciplines"? (p. 77).

Le document détermine ensuite les règles d'organisation de la concentration. Et d'abord, la D.G.E.C. propose de porter le poids de la concentration en sciences humaines de 26 à 28 unités (soit un cours de plus). Le Conseil des collèges avait demandé de "dépasser" la limite de 24 unités (p. 467). Le bloc ministériel devra comporter 20 unités et le bloc de cours au choix des établissements en comportera 8 (p. 3).
(N.B. les soulignés sont de moi).

## REPARTITION

COURS DU BLOC MINISTERIEL (20 unités, soit 10 cours)

Cours obligatoires:

*méthodologie des sciences humaines (2 unités)

*méthodes quantitatives (2 unités)

Cours au choix: 16 unités dans les disciplines suivantes (selon les 3 dimensions Individu, Société, Monde):

* géographie
* histoire
* civilisations anciennes
* psychologie
* science de la religion
* anthropologie
* économie
* science politique
* sociologie
* administration

COURS DU BLOC AU CHOIX DES COLLEGES (8 unités, i.e. 4 cours)

choisis, soit en sciences humaines, soit dans les disciplines suivantes:

* mathématiques
* philosophie

* anglais, langue seconde
* français, langue seconde

REGLES DE FONCTIONNEMENT:

- les élèves ne peuvent choisir plus de 8 unités (4 cours) dans une même discipline;
- les élèves devront choisir un minimum de 4 et un maximum de 6 disciplines de concentration.

Dans le document antérieur de la D.G.E.C., on précisait que l'étudiant devait suivre et réussir au moins un cours dans chacune des 3 dimensions; cette précision ne se retrouve pas dans le présent document. Comment pourra-t-on gérer cette orientation?

Le document se termine en décrivant les prochaines étapes à franchir:

1. "élaborer des cours du bloc ministériel en regard des objectifs du programme".
2. révision de "l'ensemble des cours actuels des Sciences humaines".
3. "analyses d'impact" et "modalités d'application" de la réforme;
4. soumission de l'ensemble du projet à "l'attention des collèges et des universités pour assurer l'harmonisation entre les deux ordres d'enseignement".
5. "une décision sera arrêtée lorsque le Conseil des collèges aura soumis son avis".
6. implantation du programme revisé à l'automne 1989.

Remarque: les étapes 1 et 2 sont déjà réalisées et l'item 6 est reporté en septembre 1990.

A la lecture d'un document aussi sobre et aussi bref, on n'a aucune idée de tout le travail de recherche, de discussion, d'analyse et de synthèse qui se cache derrière ces quelques lignes. C'est pourquoi un tel document court le risque d'être ou méprisé ou mal interprété par ceux qui en ignorent les antécédents. Le présent dossier historique et documentaire a pour premier objectif de nourrir la mémoire collective et de révéler la richesse documentaire qui se cache derrière ce document administratif.

**1988: Groupe des coordonnateurs de sciences humaines. "Rapport 1987-1988"**, 15 p.

Dans ce rapport incisif et parfois exacerbé, les coordonnateurs de sciences humaines font le bilan de l'année 1987-1988. Dès l'introduction ils affirment sans ambage leur souhait le plus vif qu'on réalise "rigoureusement les orientations établies, sans compromis de dernière minute". Ils expriment leur entière satisfaction au sujet des projets de cours disciplinaires de la partie ministérielle. Satisfaction encore au sujet du cours de méthodologie, mais vives discussions au sujet du cours de méthodes quantitatives, que plusieurs voudraient davantage adapté et surtout "démathisé". Satisfaction mitigée quant aux nouveaux cours en administration, et crainte de "pressions politiques" (?) relativement aux cours de sciences de la religion.

Au sujet du perfectionnement des maîtres, qu'ils préfèrent définir comme un processus "d'appropriation effective des nouveaux cours du programme", ils demandent avec insistance de la "D.G.E.C. un plan concret d'animation pédagogique" pour que les

professeurs "disposent de toutes les informations relatives aux nouveaux cours du programme et à la nature même de la nouvelle concentration". Enfin, ils expriment leur espoir que les "collèges respecteront les orientations, les objectifs et les règles d'organisation du nouveau programme, cela dans le respect des ressources humaines en place."

**1988, 15 avril: Avis au ministre de l'enseignement supérieur et de la science. DU COLLÈGE À L'UNIVERSITÉ: L'ARTICULATION DES DEUX ORDRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. Québec: Conseil supérieur de l'éducation, 50 p.**

Même si ce document ne constitue pas une réponse directe aux deux derniers documents de la D.G.E.C., il les recoupe par plusieurs de ses recommandations. On lira avec intérêt le chapitre 2, "La cohérence et la continuité des objectifs de formation" (pp. 11-21), en particulier les pp 16-19 sur la "formation fondamentale qui, par l'exploration d'un champ du savoir, initie aux fondements, permet le transfert des apprentissages essentiels et, par là, vise le développement intégral de la personne". Cette formation "fondamentale" se situe entre la "formation générale", promue au secondaire ("par un large éventail de disciplines") et la "spécialisation qui s'amorce normalement au premier cycle universitaire" (p. 16).

**1988, avril: ETUDE SECTORIELLE EN SCIENCES SOCIALES. RAPPORT PRELIMINAIRE. Conseil des universités, 307 p.**

Le chapitre 5 porte sur "La liaison collège-universités en sciences sociales" (pp. 123-136) et la section 2 de ce chapitre s'intitule "La réforme des études collégiales en sciences humaines" (pp. 129-132). Dans ces pages on trouve un portrait des étudiants en sciences humaines au collégial: cette "clientèle compte une forte proportion d'individus venus en sciences humaines par obligation plutôt que par choix" (p. 127); cette "clientèle est hétérogène et compte beaucoup d'étudiants réorientés" (p. 128); elle "a un moins bon dossier scolaire que les autres" (p. 128). Quant au programme actuel, il est considéré moins exigeant, avec des "objectifs imprécis", des "règles facilitant l'éparpillement" et "la spécialisation hâtive" (p. 130).

## V- PHASE DE REVISION DES COURS (1988...)

**1988, septembre:** LE PROGRAMME REVISE DE SCIENCES HUMAINES DU COLLEGIAL. DOCUMENT DE CONSULTATION. [**document de travail**], **Québec: M.E.S.S., D.G.E.C., [275 p]**

Ce document comprend:

1- "La révision de la concentration en sciences humaines au collégial. Les orientations ministérielles". Avril 1987, 6 p. [sans modification]

2- "La concentration en sciences humaines au collégial: finalités, objectifs, principes de cohérence, règles d'organisation de la concentration", 7 p. Ce texte est une nouvelle version du document antérieur intitulé "La révision de la concentration en sciences humaines au collégial. Les orientations ministérielles", et, il reprend la majorité des éléments de ce document. Pourtant, on y trouve aussi certaines modifications et nouveautés. La principale nouveauté se trouve dans la formulation des objectifs spécifiques très détaillés du programme au niveau des savoirs ("habiletés intellectuelles"), des savoir-faire ("au plan de la méthode"), des savoir-être ("attitudes intellectuelles et morales") et même des savoir-communiquer ("sur le plan des langages"). La principale modification se trouve au niveau du cours de méthodes mathématiques, on y affirme que "L'élève ayant suivi et réussi un cours de statistique au niveau collégial pourra être considéré comme ayant rempli son obligation de formation en méthodes quantitatives" (p. 6), ceci contrairement à la proposition des coordonnateurs en sciences

humaines qui avaient proposé "Que, sous aucune considération et dans aucun cas un cours de mathématiques puisse être considéré comme l'équivalent du cours de méthodes quantitatives appliquées en sciences humaines" ("Rapport 1987-1988").

3- "Tableau synthèse du nouveau programme", 1p. Ici encore, on trouve une modification par rapport au document antérieur "Les orientations ministérielles": on a amplifié la formulation des objectifs, mais on a supprimé la phrase suivante: "L'ensemble des cours de sciences humaines sera révisé et recentré sur la formation fondamentale".

4- "Les cours de la concentration de sciences humaines:

- Liste des cours
- Séquence disciplinaire suggérée
- Projets de cours [i.e. descriptions]
    - * cours obligatoires de concentration
    - * cours de la partie ministérielle
    - * cours au choix des établissements.

Voici la liste des cours révisés par discipline avec l'indication de leur ordre séquentiel et la comparaison avec le nombre de cours actuels dans chaque discipline, tant pour les cours de la partie ministérielle que pour ceux au choix des établissements:

PROJETS DE COURS DU PROGRAMME REVISE DE SCIENCES HUMAINES (102 cours)

(septembre 1986)

1- COURS MINISTERIELS: 42 cours (A comparer avec les 367 cours d'Etat proposés dans les Cahiers de l'enseignement collégial 1986-1989)

A) Cours obligatoires de la concentration

METHODOLOGIE (2 cours; C.E.C.: 19 cours non obligatoires en techniques de recherche en sciences humaines, i.e. de type professionnel)

- Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines;
- Méthodes quantitatives en sciences humaines.

B) Cours "optionnels" de la concentration

*SEQUENCE:*

*de l'individu à la société*

PSYCHOLOGIE (4 cours; C.E.C.: 43 cours)

1- Introduction à la psychologie;

2- Psychologie du développement;

3- Interactions et communication;

4- Psychologie sociale et environnementale.

*du général au particulier:*

*de l'individu à la société*

SOCIOLOGIE (4 cours; C.E.C.: 29 cours)

1- Individu et société;

2- Défis sociaux et transformations des sociétés;

3- Institutions et nouvelles formes de vie sociale;

4- Culture et media.

*du général au particulier*

ECONOMIE (4 cours; C.E.C.: 13 cours)

1- Economie globale;

2- Les agents économiques;

3- Relations économiques internationales;

4- Québec, Canada et régions.

HISTOIRE (4 cours; C.E.C.: 19 cours)

*du général*

1- Histoire du temps présent: XXe siècle;

*au particulier,*

2- Histoire des Etats-Unis;

*du présent*

3- Histoire du Canada (évolution économique, sociale et culturelle);

*au passé*

4- Les fondements historiques du Québec contemporain.

GEOGRAPHIE (4 COURS; C.E.C.: 25 cours)

1- La carte du monde;

*du général*

2- L'espace urbain;

*au particulier*

3- Dynamique des espaces mondiaux;

4- L'espace québécois.

SCIENCES DE LA RELIGION (4 cours; C.E.C.: 37 cours)

1- Sur la piste des dieux: introduction à l'étude des religions;

*du fondamental*

2- Croire en un seul Dieu: Judaïsme, Christianisme, Islam;

*au personnel*

3- L'univers de la Bible: source et reflets des civilisations;

4- Le voyage intérieur: expérience personnelle du sacré.

SCIENCE POLITIQUE (4 cours; C.E.C.: 14 cours)

1- La politique au Canada et au Québec;

*du particulier*

2- Actualité politique internationale;

*au général*

3- Idéologies et régimes politiques;

4- La vie politique.

CIVILISATIONS ANCIENNES ( 4 cours: C.E.C. 23 cours)

1- A la recherche des civilisations perdues;

*séquence*

2- L'aventure des premières civilisations au Proche-Orient;

*chronologique*

3- A la découverte des Grecs;

4- A la découverte des Romains.

ANTHROPOLOGIE ( 4 cours: C.E.C. 8 cours)

1- L'espèce humaine et son évolution;

*du passé*

2- Origine et développement des premières civilisations;

*au présent*

3- Peuples du monde: diversité et développement;

4- Race ou racisme.

ADMINISTRATION ( 4 cours: C.E.C. 137 cours)

1- L'entreprise;

*du général*

2- Principes et méthodes de gestion;

*au particulier*

3- Initiation au marketing;

4- Les affaires et le droit.

II - COURS AU CHOIX DE L'ETABLISSEMENT* (60 cours optionnels; dans les C.E.C., 1987-88, il n'y a aucun cours approuvé comme cours de concentration, ni de spécialisation au choix de l'étudiant, seulement des cours complémentaires ou hors programme)

MATHEMATIQUES

- Calcul différentiel et intégral I;
- Algèbre vectorielle et linéaire; géométrie;
- Calcul différentiel et intégral II;
- Statistique.

FRANCAIS, LANGUE SECONDE

- Langue et culture I;
- Langue et culture II;
- Langue et culture III;
- Langue de la spécialisation.

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

- Anglais élémentaire IV;
- Anglais intermédiaire I;
- Anglais intermédiaire II;
- Lecture en sciences humaines.

INFORMATIQUE

- Initiation à l'utilisation de l'ordinateur;
- Eléments d'informatique;
- Initiation à la programmation;
- Initiation aux fonctions statistiques de logiciels;

PHILOSOPHIE

- Philosophie des sciences humaines;
- Philosophie, individu et société;
- Philosophie de la communication;
- Philosophie de l'éducation.

SCIENCES HUMAINES: ECONOMIE

- Actualité économique;
- Problèmes de sous-développement;
- Economie du travail;
- Monnaie et banque.

SCIENCES HUMAINES: POLITIQUE

- Administration publique et parapublique;
- Tiers-monde et politique internationale.
- Idées politiques modernes;
- Groupes de pression et opinion publique.

SCIENCES HUMAINES: HISTOIRE

- Histoire de la civilisation occidentale;
- Histoire économique mondiale depuis la révolution industrielle;
- Histoire des civilisations;
- Histoire du Tiers-Monde.

SCIENCES HUMAINES: PSYCHOLOGIE

- Psychologie de l'apprentissage;
- Psychologie de la sexualité;
- Psychologie de la personne au travail;
- Psychologie de la santé mentale.

SCIENCES HUMAINES: SOCIOLOGIE

- Sociologie de la santé;
- Sociologie de la famille;
- Sociologie du travail;
- Sociologie des différentiations sexuelles.

SCIENCES HUMAINES: SCIENCES LA RELIGION

- Les religions orientales;
- Vie, mort et au-delà;
- Les sectes religieuses: résurgence et nouveauté;
- Magie, religion, science et phénomènes para-religieux.

SCIENCES HUMAINES: CIVILISATIONS ANCIENNES

- A la découverte des Egyptiens;
- Les civilisations de la mer Egée;
- La famille et l'éducation dans l'antiquité;
- Mythes et sociétés anciennes.

SCIENCES HUMAINES: ADMINISTRATION

- Principes généraux d'administration personnelle appliquée;
- L'entrepreneurship;
- L'entreprise: sa place et son rôle dans la société;
- Notions de commerce mondial.

SCIENCES HUMAINES: GÉOGRAPHIE

- L'espace régional;
- Géographie du tourisme;
- Actualités géopolitiques;
- Géographie culturelle.

SCIENCES HUMAINES: ANTHROPOLOGIE

- Amérindiens d'hier et d'aujourd'hui;
- Médecines d'ailleurs et d'ici: anthropologie de la santé;
- Vivre dans une société ouverte sur le monde;
- L'anthropologie et les enjeux contemporains.

- Il n'y a pas de "séquence" proposée pour cette catégorie de cours.

FIN